

**Réponse du Président,
Monsieur François Roth,
au discours de réception de
Monsieur Philippe Bertaud**

Mon cher Confrère,

Vous êtes avocat et dans la meilleure tradition du barreau et des facultés de droit, vous venez de prononcer devant nous une plaidoirie qui associe l'histoire millénaire d'une profession aux contraintes de son exercice actuel. Aujourd'hui, il n'y a plus un avocat mais des avocats aux profils et aux compétences variés; cette catégorie sociale longtemps peu nombreuse qui plaçait à son sommet ceux que l'on appelait les « maîtres du barreau », était un élément si actif de la république que certains historiens ont appelé la Troisième République la « république des avocats ». Certes François Mitterrand, Nicolas Sarkozy ont aussi appartenu au barreau, mais pas au point de l'illustrer comme M^e Raymond Poincaré et Me Robert Schuman ! Aujourd'hui, ce segment de la bourgeoisie libérale s'est élargi au point de s'engloutir dans la foule des milliers d'avocats et de conseillers juridiques dont certains ont bien du mal à trouver leur place et leurs clients.

Votre première caractéristique est d'être à la fois lorrain et ouvert sur le monde. Après des études à Nancy, à Paris (HEC), aux Etats-Unis, un tour du monde, vous n'avez pas été, comme tant d'autres de votre génération, aspiré à jamais par la capitale ; vous vous êtes installé à Nancy où vous avez trouvé votre place. Dans une société où la mondialisation s'impose trop souvent comme un impératif et la vertu des temps modernes, cette fidélité lorraine et nancéienne mérite d'être soulignée et j'ajouterai votre culture classique et humaniste qui fait cruellement défaut à ceux qui ont été formatés par les enseignements économétristes d'une école du type HEC !

Vous exercez votre métier avec efficacité dans le droit des affaires, le droit fiscal, le droit des sociétés. Vous travaillez dans une société et dans un monde modelé par un droit devenu si complexe et si envahissant à un tel point que

même le professionnel le plus averti a parfois du mal à dégager la voie utile à son client... Vous êtes loin de vous cantonner à une simple activité professionnelle ; vous avez participé à la vie des instances de l'ordre ; vous aimez aussi enseigner et vous avez donné et donnez encore de nombreux cours à l'Institut commercial de Nancy, à la faculté de droit et ailleurs encore ; vous avez été conseiller municipal de Nancy, conseiller communautaire avec des responsabilités ; je ne sais encore comment vous trouver du temps pour vous consacrer à la recherche et à l'écriture et les communications que vous avez prononcées devant notre académie, ont montré l'étendue de votre culture biblique et classique. La Bible dans son texte hébreu, Aristote, Montesquieu et bien autres auteurs, n'ont guère de secret pour vous et vous avez toujours la volonté de faire partager les réflexions qu'ils vous inspirent, en les rapportant aux interrogations du présent de nos sociétés. Ce discours en apporte une nouvelle fois la preuve et notre académie dont les composantes sont diverses, a besoin de ces hommes et de ces femmes qui, au-delà d'une expérience professionnelle reconnue, sont en mesure de réfléchir aux interrogations que posent le présent et le proche avenir. Fidèle aux intentions de son fondateur Stanislas, notre Académie doit être ouverte sur la société dans laquelle elle s'insère et votre participation, cher Philippe Bertaud, peut permettre à notre compagnie de continuer à remplir son rôle culturel en écartant la dangereuse tentation du repli sur nos affaires internes.

Dans notre langue se trouve un mot qui à force d'être utilisé, est un peu galvaudé et vidé de son sens ; c'est celui de réforme. En vous écoutant, en vous lisant, j'ai l'impression que vous avez le tempérament d'un réformateur, du droit bien entendu. Dans votre texte, vous plaidez pour « une loi simple, constante, naturelle, limitée » ; permettez-moi une allusion à l'actualité ; nous avons tous suivi parfois de loin, les débats politiques autour de la future loi Macron. Après son examen par le sénat, ce texte déjà long et un peu fourre-tout, a été porté à 483 articles et s'est trouvé noyé par une foule d'amendements parfois contradictoires ! Je m'interroge : le réel talent de celui qui la porte, lui permettra-t-il de sortir sa tête hors de l'eau ! L'examen de la loi se poursuit en seconde lecture ; je ne peux prédire le résultat final ; je constate seulement que l'on sera aux antipodes d' « une loi simple, constante, naturelle et limitée », celle que le praticien quotidien du droit appelle de ses vœux ! Au final, c'est maintenant au nouvel académicien de Stanislas que je m'adresse et au-delà de lui, je lance un appel aux citoyens que nous sommes tous, pour travailler à la Réforme (avec un grand R) des réformes, celle qui conduira, un jour je l'espère, à « une loi simple constante, naturelle et limitée. » Voilà le vœu qu'à votre suite, je formule et que je transmets à nos confrères et à nos auditeurs.